



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Troisième assemblée régulière du conseil d'administration du
mardi 3 mars 2020

PROCÈS-VERBAL

Troisième assemblée régulière de l'année 2020 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le mardi 3 mars 2020 à 19 h 00 au Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue De Salaberry, local 322-324.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Louis Dumoulin	Président
M. Fabien Abitbol	Administrateur
Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
Mme Priscilla Corbeil	Administratrice
Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Administratrice
M. Philippe Gosselin	Administrateur
M. François Talbot	Administrateur

Membre sans droit de vote

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Damien Morneau	Trésorier
Mme Maggy Desgagnés	Secrétaire
Mme Alexandra-Maude Grenier	Administratrice

Membre sans droit de vote :

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Nadia Mohammed-Azizi	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, trois citoyennes et citoyen assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

20-03-01	19 h 00	Ouverture de l'assemblée
20-03-02	19 h 05	Lecture et adoption de l'ordre du jour
20-03-03	19 h 10	Adoption et suivi des procès-verbaux des 21 janvier et 4 février 2020
20-03-04	19 h 15	Présentation sur la campagne d'échantillonnage sur le plomb dans l'eau et plan d'action de la Ville de Québec
20-03-05	20 h 15	Période du conseiller municipal
20-03-06	20 h 35	Première période de questions du public
20-03-07	20 h 50	Résolutions <ul style="list-style-type: none">• Mesure sociale pour le transport collectif• Intégration des voies cyclables aux chemins d'écoliers
20-03-08	21h00	Fonctionnement, informations <ul style="list-style-type: none">• Suivi de l'atelier graffiti par le comité embellissement• Printemps de Saint-Jean-Baptiste• Vision de la culture consultation publique tenue le jeudi 27 février• Participation citoyenne présentation du projet de règlement, tenue le vendredi 28 février• Invitation à conférence et séminaire Environnement Développement et Société "La ville et la nature" le 9 mars• Invitation à une rencontre exploratoire portant sur un projet de déminéralisation à des fins de verdissements dans les quartiers centraux le 11 mars
20-03-09	21h15	Deuxième période de questions du public
20-03-10	21h25	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de février 2020• Remboursement de dépense pour le comité embellissement• Paiement de la facture de l'Infobourg• Autorisation de dépense pour l'AGA d'avril
20-03-11	21 h 30	Levée de l'assemblée

20-03-01 Ouverture de l'assemblée

M. Louis Dumoulin délègue l'animation à Mme Mélissa Coulombe-Leduc. Elle ouvre l'assemblée à 19h13. Elle souligne l'annulation de la présentation sur le plomb et l'absence du conseiller M. Jean Rousseau en raison d'un conflit d'horaire.

20-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE MME MARIE-NOËLLE BELLEGRADE-TURGEON DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout au point Lecture et adoption de l'ordre du jour du PV du 21 janvier 2020
- Ajouts au point Fonctionnement, informations :
 - Vision de la culture consultation publique tenue le jeudi 27 février
 - Participation citoyenne présentation du projet de règlement, tenue le vendredi 28 février
 - Invitation à conférence et séminaire Environnement Développement et Société "La ville et la nature" le 9 mars
 - Invitation à une rencontre exploratoire portant sur un projet de déminéralisation à des fins de verdissements dans les quartiers centraux le 11 mars
- Ajout au point Trésorerie : paiement de la facture de l'Infobourg

Adopté à l'unanimité.

20-03-03 Adoption et suivi des procès-verbaux des 21 janvier et 4 février 2020

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS TALBOT, IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal du 21 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS TALBOT, IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal du 4 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

20-03-04 Présentation sur la campagne d'échantillonnage sur le plomb dans l'eau et plan d'action de la Ville de Québec

En raison d'un malheureux conflit d'horaire des représentantes de la Ville, la présentation a été reportée à une date ultérieure.

20-03-05 Période du conseiller municipal

Malgré son absence, M. Jean Rousseau a tout de même envoyé son rapport d'activités copié ici :

Sujet : Rapport d'activités du conseiller municipal, M. Jean Rousseau
À l'attention des : Membres du conseil d'administration du conseil de quartier St-Jean-Baptiste
Date : 3 mars 2020

Plomb dans les tuyaux

La rencontre d'information qui devait avoir lieu ce soir a été reportée en raison d'une séance d'information (travaux sur la rue Cartier et le Chemin Ste-Foy en 2020) qui se tient au même moment. La présentation sur l'étude de caractérisation du plomb dans les conduites des résidences du quartier St-Jean-Baptiste a été reportée en raison de la non-disponibilité des élus. Comme je vous en avais fait part précédemment, près de 80 maisons et appartements ont été visités. Parmi les prélèvements effectués, aucun résultat ne dépassait la norme.

Travaux sur la rue Cartier et le Chemin Ste-Foy

La présentation pour ces travaux est maintenant en ligne.

(voir <https://www.ville.quebec.qc.ca/docs/actualites/21156-090-com-annexe1.pdf>)

Voici quelques diapositives d'intérêt, car ces travaux auront un impact sur le quartier St-Jean-Baptiste. Une des conséquences importantes est la fermeture du Chemin Ste-Foy, pendant près de 6 mois. Le 807 ne circulera plus sur St-Jean, ni D'Aiguillon, durant cette période. Il n'y a pas de solution de remplacement pour l'instant. J'ai suggéré à Marc DesRivières que des midibus puissent faire un parcours en boucle dans le quartier. Le RTC serait en manque de véhicule pour cette période. Ce n'est pas un argument convaincant. Je vous invite à vous faire entendre.

Nature des travaux	Échéancier	Durée
Installation d'une vanne à l'intersection des rues Sherbrooke et des Franciscains	Mars	2 semaines
Caractérisation des sols Travaux préparatoires - Énergir	Avril-mai	3 semaines
Travaux sur le chemin Sainte-Foy <ul style="list-style-type: none">• Portion rue de Candiac à Sherbrooke• Portion avenue Cartier à De Salaberry	Mai-juin	2 mois
Travaux dans la rue Sherbrooke et le chemin Sainte-Foy jusqu'à l'avenue Cartier	Août à novembre	4 mois
Travaux dans l'avenue Cartier, de la rue Dumont jusqu'au boulevard René-Lévesque	Août à novembre	4 mois
Travaux de finition	Mai 2021	1 mois

- Mai à juin
 - Fermeture complète du chemin Sainte-Foy à deux endroits
 - De Candiac à Sherbrooke
 - De Cartier à De Salaberry
- Août à novembre
 - Fermeture complète du chemin Sainte-Foy
 - De Sherbrooke à Cartier
 - Fermeture complète de Cartier
 - De chemin Sainte-Foy à boulevard René-Lévesque

Gestion du transport en commun

- Transport en commun
 - Avenue Cartier : parcours 19
 - Chemin Sainte-Foy : parcours 19, 807 et 907
- Itinéraires de remplacement
 - Parcours 19 : côte de la Pente Douce, avenue Belvédère et boulevard René-Lévesque
 - Parcours 807 et 907 : avenue des Érables, boulevard René-Lévesque et avenue Honoré-Mercier

M. Daniel Leclerc précise que la séance de ce soir portant sur les travaux sur la rue Cartier et le chemin Sainte-Foy est une réunion d'information et non de consultation puisque les travaux sont déjà prévus. Ils poursuivent en fait les travaux sur le réseau d'aqueduc déjà entamés sur St-Jean, Aqueduc et Turnbull.

Le Conseil se demande de quelle façon il doit réagir étant donné le fait que les résidents perdront le parcours du 807 sur la rue d'Aiguillon et la rue Saint-Jean le temps des travaux. Le Conseil discute différentes possibilités pour finalement s'entendre sur une résolution qui sera envoyée à la Ville de Québec ainsi qu'au RTC.

Résolution CA-20-15

Concernant les travaux prévus cet été sur la rue Cartier et le Chemin Sainte-Foy,

SUR PROPOSITION DE MME PRISCILLA CORBEIL DÛMENT APPUYÉE M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville un parcours de Midibus, fréquent et en boucle dans notre quartier : Carré d'Youville – d'Aiguillon – Salaberry – René Lévesque – Salaberry – St-Jean – Carré d'Youville, le temps des travaux sur la rue Cartier et le chemin Ste-Foy afin de pallier à l'absence de 807 sur les rues St-Jean et d'Aiguillon et de faciliter l'accès aux autobus pour les résidents du quartier.

Adopté à l'unanimité.

20-03-06 Première période de questions du public

Un citoyen souligne qu'il trouve positif de ne pas seulement faire de la publicité sur Facebook en pleine crise des médias. Le Soleil a besoin de publicités, tout comme les radios communautaires et les blogues de faubourgs et autres médias locaux.

Une citoyenne manifeste la frustration quotidienne qu'elle vit comme piétonne au coin de la rue Ste-Geneviève et de la côte d'Abraham où des travaux sont réalisés. Elle mentionne que le trottoir déneigé n'est jamais celui ayant une rampe et qu'il n'y a pas de passage pour piéton sécuritaire

prévue dans la portion du bas, du côté qui donne accès aux arrêts d'autobus ce qui compromet la sécurité des passants.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc lui conseille de prendre une photo et d'envoyer sa plainte au 311 et d'y mettre le conseiller M. Jean Rousseau en copie afin qu'il en fasse lui-même le suivi.

Les gens présents dans le public sont déçus car ils venaient principalement pour assister à la présentation sur le plomb.

20-03-07 Résolutions

➤ Mesure sociale pour le transport collectif

Résolution CA-20-16

Concernant les enjeux de tarification

Le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration d'appuyer les démarches allant dans le sens d'une planification du gel de l'ensemble des tarifs du Réseau de transport de la Capitale (RTC) au cours du prochain mandat électoral de 2021-2024, comprenant par la suite une implantation dans les meilleurs délais possible d'une tarification sociale basée sur le seuil de faible revenu par ménage, qui va alors permettre progressivement une réduction visée de 30 % à 50 % par rapport au tarif régulier des billets et du laissez-passer mensuel offert par le RTC.

Considérant l'invitation du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (CQSJB) au Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ) à faire une présentation sur les mesures sociales pour le transport en commun par l'animatrice du TRAAQ, madame Émilie Frémont-Cloutier, lors de la deuxième assemblée régulière de l'année 2019 du conseil d'administration, tenue le 5 février 2019¹.

Considérant que le CQSJB manifeste un intérêt soutenu à l'égard de mesures sociales pour le transport en commun en prenant en compte, notamment, les mesures relatives à l'aménagement du territoire, les mesures tarifaires ou les mesures d'accessibilité de façon universelle en transport.

Considérant le revenu moyen des ménages selon le profil socioéconomique du recensement de 2016 dans le quartier se situant statistiquement dans la catégorie « faible revenu » (75 000 dollars et moins) qui contraint à accorder une part importante du budget de résidentes et résidents aux frais de déplacement².

Considérant que la Ville de Québec devrait contribuer, selon ses champs de gestion et d'interventions, les résidentes et résidents à pouvoir trouver leur place dans la cité, à se rencontrer et s'enrichir, des enfants aux aînés en passant par les jeunes et les personnes actives, sans oublier les concitoyennes et concitoyens les plus fragiles et démunis.

Considérant le développement économique et social de la collectivité, l'accès et le maintien à l'emploi permettant d'être de la population active, la participation et l'intégration à la vie citoyenne dans la communauté, ainsi que la prévention et l'amélioration de l'état de la santé en général³.

Considérant la mise en œuvre d'une étude préalable quant à la faisabilité des mesures sociales pour le transport collectif, pouvant inclure une enquête quantitative et qualitative auprès de la population, une consultation publique dans l'agglomération, ainsi qu'une période d'essais ou de projets pilotes pour l'arrimage de nouvelles mesures contribuant à édifier notre modèle de transport collectif.

Considérant que le gouvernement du Québec se trouve être au sens large dans une période d'investissements, ainsi que de réflexions et de consultations en vue de nouvelles politiques ou pistes de solution, qui se rapportent plus spécifiquement à des enjeux de fonds publics pour la mobilité, tout comme des problématiques pouvant être inhérentes aux transports collectifs⁴.

Considérant la collaboration à la mise en place d'une tarification sociale du transport collectif basée sur le seuil de faible revenu par ménage avec potentiellement différents organismes gouvernementaux, que ce soit au niveau de la Municipalité ou de l'État québécois, comme Revenu Québec, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ou bien le ministère des Transports⁵.

Considérant l'admissibilité au programme projeté de la tarification sociale comprend, entre autres, comme procédure que la demande soit effectuée par l'utilisateur auprès du RTC, qu'il puisse être identifié en tant que la personne dans le ménage se situant sous le seuil de faible revenu, de même qu'il soit en mesure de prouver sa résidence, son âge et son revenu⁶.

SUR PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TALBOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'appuyer les démarches allant dans le sens d'une planification du gel de l'ensemble des tarifs du Réseau de transport de la Capitale (RTC) au cours du prochain mandat électoral de 2021-2024, comprenant par la suite une implantation dans les meilleurs délais possible d'une tarification sociale basée sur le seuil de faible revenu par ménage, qui va alors permettre progressivement une réduction visée de 30 % à 50 % par rapport au tarif régulier des billets et du laissez-passer mensuel offert par le RTC.

Adopté à l'unanimité.

¹ « Pour appuyer la pertinence des mesures relatives à l'aménagement du territoire et aux mesures tarifaires, Mme Frémont-Cloutier cite des recommandations de différents conseils de quartier et un détail de la loi française "Solidarité et renouvellement urbain (SRU)" (décembre 2000) visant à favoriser le transport en commun dans certaines agglomérations ou municipalités. Mme Frémont-Cloutier nomme plusieurs endroits où les transports sont gratuits. Elle précise que l'argument économique, soit les retombées potentielles dans la communauté, motive les villes qui y adhèrent. »

CQSJB : *Procès-verbal : deuxième assemblée régulière de l'année 2019 du conseil d'administration*, tenue le mardi 5 février 2019, p. 4.

www.ville.quebec.qc.ca/docs/pv/conseils_quartier/lacite/saintjeanbaptiste/saintjeanbaptiste_1902051900.pdf

² Ville de Québec : *Carte interactive : réseaux, démographie et société* (documents annexes), (2020) <http://carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive>

³ Incidence sur l'accès aux soins de santé

« Pour plusieurs personnes, l'accès aux soins de santé est tributaire de l'accès à un mode de transport adapté à leur situation économique et sociale. Pour ceux qui rencontrent de grandes difficultés à se rendre à leurs rendez-vous médicaux, en raison du manque d'accès à un moyen de transport accessible et abordable, ceci peut avoir comme résultat la détérioration de leur état de santé et, par conséquent, des interventions plus dispendieuses à long terme. On peut aussi avancer qu'un effort financier trop important aux dépenses reliées au transport par rapport au revenu du ménage, réduit les ressources financières requises pour l'achat d'aliments sains, influence négativement les habitudes alimentaires et, par extension, l'état de santé général. »

Incidence sur la vie sociale, les loisirs et le sport

« Le fait d'avoir accès à des activités sociales, culturelles ou sportives est bénéfique, tant pour la vie sociale d'une personne que pour sa santé physique et mentale. Toutefois, les gens qui vivent un déficit de mobilité doivent limiter leurs déplacements pour répondre à leurs besoins essentiels. Une capacité restreinte à se déplacer accroît les probabilités de vivre de l'isolement, d'être coupé des amis, de la famille et des autres réseaux sociaux. Ceci peut sérieusement affecter la qualité de vie et, dans des circonstances extrêmes, peut contribuer à l'exclusion sociale, au désengagement et, par conséquent, profondément éroder la cohésion sociale. »

Direction de santé publique de la Montérégie : *Avis de santé publique de la Montérégie : favoriser le transport collectif abordable : une action à fort potentiel d'impact sur la santé* (2018), p. 6

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3917/Avis-DSPM-Transport-VF.pdf>

⁴ Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)

« Aux sommes déjà prévues de 391,5 millions de dollars pour ce programme sur la période 2018-2023, le gouvernement ajoute, dans le cadre de la Politique de mobilité durable, des sommes de 450,6 millions de dollars, en incluant l'enveloppe de base nécessaire pour maintenir les acquis concernant l'offre de service. En tenant compte du solde de 378 millions de dollars des sommes annoncées dans le Plan budgétaire 2017-2018, le total de l'aide financière dans le cadre du PADTC est donc porté à 1,22 milliard de dollars pour la durée du Plan d'action 2018-2023. La bonification est allouée au volet I du programme, qui accorde de l'aide financière à l'amélioration des services de transport en commun. »

Programme d'aide au transport collectif des personnes et aux immobilisations en transport en commun (PAGTCP)

« Le gouvernement injecte 226,6 millions de dollars dans les immobilisations nécessaires à l'accroissement de l'offre de service de 5 % annuellement. Ces investissements s'appuient sur un financement partiel du gouvernement fédéral dans le cadre de la phase II du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC II). [...] De plus, dans le cadre de ce même programme, le gouvernement avait déjà prévu des sommes de 144,5 millions de dollars sur cinq ans pour le volet d'aide financière à l'exploitation. »

Gouvernement du Québec : *Transporter le Québec vers la modernité : politique de mobilité durable – 2030 : plan d'action 2018-2023*, p. 21

Chantier sur le financement de la mobilité

« Le gouvernement lancera à court terme un grand chantier sur le financement de la mobilité au Québec. Le chantier proposé vise principalement à proposer des pistes de financement afin de permettre aux acteurs en mobilité durable d'assumer pleinement leurs responsabilités dans une perspective durable, et avec les outils adéquats. À cet égard, une analyse comparative exhaustive d'instruments de financement sera effectuée, le tout en tenant compte des besoins et spécificités du Québec. »

Transporter le Québec vers la modernité : politique de mobilité durable – 2030 : plan d'action 2018-2023, p. 85

www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/PMD-plan-action.pdf

⁵ Institut de la statistique du Québec : *Définition(s) : faible revenu selon la mesure du faible revenu (MFR)*, (2020)

Faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC), (2020)

www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/cdmi.html

Seuils du faible revenu, MFR-seuils après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2017

www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuils_mfr_qcapi.htm

Seuils de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la taille de l'unité familiale et la taille de l'agglomération, Québec, 2017

www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_MPC_seuils_faible_revenu_2017.pdf

⁶ « La mobilité est un facteur important dans le développement économique et social d'une ville. L'ÉCHO [Programme Équité, Communauté, cHoix et mObilité] offre des tarifs réduits aux résidents de Gatineau dont le revenu annuel se situe sous le seuil de faible revenu. L'ÉCHO est un titre de transport qui donne accès au transport en commun sur les réseaux de la STO [Société de transport de l'Outaouais] et d'OC Transpo [Services de transport en commun d'Ottawa]. De plus, cette tarification est valide sur le réseau régulier et le transport adapté. »

Société de transport de l'Outaouais : *ÉCHO — Tarification sociale* (2020)

www.sto.ca/index.php?id=echo&L=fr%27A%3D0

Le Conseil demande au conseiller M. Daniel Leclerc de partager la résolution avec les autres Conseils de quartier et de leur suggérer de l'adopter également s'ils le désirent.

Une citoyenne mentionne que selon elle le Conseil devrait plutôt exiger la gratuité et qu'il manque un argument touchant l'aspect écologique du transport en commun.

Un citoyen assure que si la Résolution est relayée, le TRAAQ le réutiliserait certainement.

M. Louis Dumoulin affirme que la gratuité du transport en commun permettrait d'uniformiser les classes sociales et de rentabiliser le transport en commun. Québec est malheureusement une ville d'auto. Selon lui, le Conseil doit encourager toutes les mesures alternatives possibles afin que le nouveau réseau structurant, le tramway et tout le reste, puisse être rentabilisé. Il faudrait ouvrir le transport en commun à tous.

Il est convenu qu'une nouvelle résolution concernant la gratuité pourra être également rédigée dans le futur.

Résolution CA-20-17

Concernant les enjeux de desserte

Le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration de mettre en priorité de la desserte du service de transport collectif du RTC des milieux défavorisés de la ville, ainsi que des zones enclavées géographiquement, ou bien qui se retrouvent avec peu de services. À cette *priorisation* s'ajoute aussi une prise en considération d'endroits qui connaissent de nouveaux développements immobiliers afin qu'ils se voient desservis par le transport en commun et contribuant alors à contenir des problématiques de mobilité relatives à l'étalement urbain.

Considérant que le CQSJB manifeste un intérêt soutenu à l'égard de mesures sociales pour le transport en commun en prenant en compte, notamment, les mesures relatives à l'aménagement du territoire, les mesures tarifaires ou les mesures d'accessibilité de façon universelle en transport.

Considérant le revenu moyen des ménages selon le profil socioéconomique du recensement de 2016 dans le quartier se situant statistiquement dans la catégorie « faible revenu » (75 000 dollars et moins) qui contraint à accorder une part importante du budget de résidentes et résidents aux frais de déplacement.

Considérant que la Ville de Québec devrait contribuer, selon ses champs de gestion et d'interventions, les résidentes et résidents à pouvoir trouver leur place dans la cité, à se rencontrer et s'enrichir, des enfants aux aînés en passant par les jeunes et les personnes actives, sans oublier les concitoyennes et concitoyens les plus fragiles et démunis.

Considérant le développement économique et social de la collectivité, l'accès et le maintien à l'emploi permettant d'être de la population active, la participation et l'intégration à la vie citoyenne dans la communauté, ainsi que la prévention et l'amélioration de l'état de la santé en général.

Considérant la recherche d'un système de transport fonctionnel et adéquat simplifiant la circulation des biens économiques, la mobilité des personnes, l'organisation de déplacements

vers les commerces, les parcs industriels, les centres d'activités, les lieux publics, les services essentiels, les espaces culturels, les établissements d'enseignement et de recherche.

SUR PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TALBOT D'UMENT APPUYÉE PAR MARIE-NOËLLE BELLEGARDE-TURGEON, IL EST RÉSOLU de mettre en priorité de la desserte du service de transport collectif du RTC des milieux défavorisés de la ville, ainsi que des zones enclavées géographiquement, ou bien qui se retrouvent avec peu de services. À cette *priorisation* s'ajoute aussi une prise en considération d'endroits qui connaissent de nouveaux développements immobiliers afin qu'ils se voient desservis par le transport en commun et contribuant alors à contenir des problématiques de mobilité relatives à l'étalement urbain.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande au conseiller M. Daniel Leclerc de partager la résolution avec les autres Conseils de quartier et de leur suggérer de l'adopter également s'ils le désirent.

Un membre questionne en quoi cette problématique touche le quartier puisque le mandat du Conseil de quartier touche seulement le territoire de St-Jean-Baptiste. M. François Talbot explique que la Résolution est née d'une concertation avec les autres Conseils et que les résidents ne se maintiennent pas uniquement dans le quartier et donc peuvent s'en voir affecté dans leurs divers déplacements.

➤ Intégration des voies cyclables aux chemins d'écoliers

Résolution CA-20-18

CONSIDÉRANT la cible de la Stratégie de sécurité routière d'atteindre zéro collision mortelle ou grave autour des écoles à l'horizon 2024.

CONSIDÉRANT l'engagement de la Stratégie de sécurité routière d'aménager des chemins d'écoliers autour de 75 nouvelles écoles à l'horizon 2024.

CONSIDÉRANT la charte en faveur du transport actif élaborée par la Ville de Québec à l'attention des commissions scolaires qui invite, entre autres, les commissions scolaires à reconnaître le transport actif comme moyen d'améliorer la sécurité aux abords des écoles.

CONSIDÉRANT la nécessité, pour atteindre ces objectifs, d'intégrer des voies cyclables sécuritaires et conviviales aux chemins d'écoliers.

CONSIDÉRANT que les aménagements cyclables sont déterminés en fonction du débit de circulation automobile, de sorte qu'en deçà d'un certain seuil, la Ville de Québec préconise l'implantation de chaussées désignées plutôt que la création d'aménagement plus sécuritaires et conviviaux, comme des bandes ou des pistes cyclables.

CONSIDÉRANT que les chaussées désignées ne répondent pas aux besoins des jeunes cyclistes et, à plus forte raison, aux attentes de leurs parents en matière de sécurité.

CONSIDÉRANT que les jeunes cyclistes sont moins visibles en raison de leur petite taille, ne sont pas en mesure de rouler à des vitesses compatibles avec celles du trafic automobile, et on a besoin de voies cyclables clairement délimitées pour garder leur voie.

SUR PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TALBOT D'UMENT APPUYÉE PAR MME MÉLISSA COULOMB-LEDUC, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste invite la Ville de Québec à :

- intégrer des voies cyclables aux cheminements d'écoliers;
- prendre en compte les besoins des cyclistes en herbe et les attentes de leurs parents dans la détermination des types d'aménagements cyclables à mettre en place;
- revoir les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussée désignée.

Adopté à l'unanimité.

M. Louis Dumoulin observe que la résolution ne contient pas de mesures spécifiques pour les résidents du quartier où les rues et les trottoirs sont plus étroits. La résolution ne fait pas non plus mention de la volonté d'imposer pour limite de vitesse 30 km/hre pour tout le secteur.

M. Fabien Abitbol rappelle le contexte. La résolution a été rédigée par un autre Conseil de quartier, celui de Lairet, elle est donc plus générale car elle s'adresse à l'ensemble de la ville.

Les membres du Conseil conviennent que malgré l'absence de piste cyclable sur le territoire pour le moment on juge tout de même pertinent d'appuyer la proposition dans l'optique où on espère en avoir éventuellement.

20-03-08 Fonctionnement, informations

- Suivi de l'atelier graffiti par le comité embellissement

La rencontre du 11 février a réuni des gens variés et permis des échanges très intéressants et constructifs. Phelipe Soldevila, artiste muraliste, était présent.

La rencontre du 27 avril a malheureusement dû être annulée en raison de la tempête.

- Printemps de Saint-Jean-Baptiste

M. Louis Dumoulin rappelle que la première édition a eu lieu dans St-Sacrement et que cette année, il y aura une nouvelle édition dans notre quartier Saint-Jean-Baptiste.

La Société historique de Québec propose d'organiser six activités sur trois mois (environs deux par mois), mais pour l'instant rien n'est prévu pour avril.

Il y a une activité prévue pour l'AGA mais on attend toujours de savoir qui sera le conférencier invité.

Alice Guéricolas-Gagné fera une intervention dans la côte Claire-Fontaine portant sur la ferme d'Abraham Martin.

Il y aura des publications dans divers journaux électroniques et blogues. Il y aura un numéro spécial de Québecensia de 24 pages portant sur le quartier où plusieurs thèmes seront abordés notamment : les coopératives, la criminalité, la justice, le patrimoine (les deux églises), etc. Le Conseil doit informer Pascaline Lamarre s'il y a d'autres idées de thèmes. Pour augmenter le nombre de pages, le tarif est de 250\$/4pages. M. Fabien Abitbol mentionne qu'il serait intéressant de toucher le thème du passé ouvrier du quartier ex. la manufacture de tabac.

Le Conseil a fait un lancement d'un documentaire de Pierre Fraser sur le patrimoine religieux et il désire le rendre accessible à un plus large public. L'église Saint-Jean-Baptiste était envisagée mais La Fabrique a refusé. Il faudra donc trouver un lieu hors du quartier pour l'événement où on présentera les capsules web réalisées. Il y aura aussi des tables rondes. Le livre « Inoubliable Saint-Jean-Baptiste » sera édité aux Éditions Septentrion.

Avec la Collaboration de l'Entraide du faubourg et le service de garde de l'école : des personnes âgées auront un atelier d'écriture où ils rédigeront des souvenirs de leur enfance dans Saint-Jean-Baptiste et les enfants du service de garde de l'école vont les illustrer. Le résultat de ces ateliers sera exposé ensuite.

- Vision de la culture consultation publique tenue le jeudi 27 février;

M. Louis Dumoulin a assisté à ces assemblées de cuisine desquelles sont ressorties 80 propositions, réparties sur 8 axes thématiques transposées dans un document écrit et remis aux participants.

Quinze de ces propositions concernent la participation citoyenne. L'intérêt de l'activité réside notamment dans la rencontre avec des gens du milieu culturel.

Des personnes présentes il est bon de souligner : Nathalie Spooner, la nouvelle directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales ainsi que Josée Tremblay, directrice générale Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

M. Louis Dumoulin mentionne aussi que les questions de patrimoine religieux n'ont pas été abordées.

- Participation citoyenne présentation du projet de règlement, tenue le vendredi 28 février;

M. Louis Dumoulin a participé à cette démarche qui dure depuis un certain temps. Deux représentants élus étaient présents. Mme Marie Lagier a su bien vulgariser l'information car cette Politique de participation publique a été rédigée dans un langage d'avocats.

La Ville veut recevoir les commentaires des Conseils de quartier dans un délai très court alors que tous les Conseils préparent actuellement leur bilan annuel et leur AGA. M. Louis Dumoulin trouve le délai imposé irréaliste étant donné que chacun doit d'abord prendre connaissance de la politique, puis d'en discuter et de consulter. De plus, il trouve contradictoire qu'un document sur la consultation publique ait été rédigé dans un langage si peu accessible.

Le Conseil décide donc de demander à la Ville d'accorder un délai pour permettre aux Conseils de pouvoir s'y pencher avec le temps nécessaire.

Résolution CA-20-19

Résolution relative à la révision de la politique de participation publique

Attendu que la Ville de Québec a annoncé en mai 2018 qu'elle comptait se doter d'une nouvelle politique de participation publique, suite au diagnostic de l'Institut du Nouveau monde et au projet de loi 122;

Attendu que cette nouvelle politique de participation publique a été présentée le 28 février 2020 sous une forme assez absconse (un projet de règlement);

Attendu qu'il s'agit d'un document majeur dans la vie citoyenne, et notamment des conseils de quartier;

Attendu que les séances de consultation sont prévues du 31 mars au 3 avril 2020, l'inscription pour un dépôt de mémoire devant se faire au plus tard le 26 mars;

Attendu que les conseils de quartier tiennent statutairement leur assemblée générale annuelle dans les 120 jours qui suivent la clôture de l'exercice financier (RVQ 254 a. 19, RVQ 873 a. 10, RVQ 1876, a. 8) et traditionnellement au mois d'avril;

Attendu que les administrateurs des conseils de quartier doivent au préalable rédiger leur rapport annuel;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de repousser son échéancier de trois mois afin que les séances de consultation puissent se dérouler fin juin et début juillet, en tenant compte des trois célébrations (24 juin Fête nationale, 1er juillet Fête du Canada, 3 juillet anniversaire de la Ville de Québec), en repoussant d'autant la suite du processus.

Adopté à l'unanimité.

- Invitation à conférence et séminaire Environnement Développement et Société "La ville et la nature" le 9 mars

M. Louis Dumoulin participera à cette conférence suivit d'un séminaire de discussions. Cet événement est lié à d'autres activités auxquelles M. Louis Dumoulin a participé l'an dernier. Il est possible pour d'autres membres du Conseil de se joindre à l'activité également.

Résolution CA-20-20

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC, IL EST RÉSOLU de permettre à M. Louis Dumoulin de se déplacer en taxi pour revenir de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

- Invitation à une rencontre exploratoire portant sur un projet de déminéralisation à des fins de verdissements dans les quartiers centraux le 11 mars

Au début de l'année 2020, la Ville de Québec a obtenu une subvention du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'appel à projets du Programme Climat Municipalités – Volet 2 pour la réalisation d'un projet-pilote de

déminéralisation des quartiers centraux de Québec à des fins de verdissement et de santé publique. Cinq quartiers ayant un faible indice de canopée sont concernés par ce projet : **Vanier, Limoilou, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch et Saint-Sauveur.**

L'objectif principal du projet soutenu est de mettre en place des pratiques de déminéralisation des quartiers centraux en amont du processus de réfections de rues pour y intégrer des aménagements verts et durables dans une perspective de santé publique et de lutte aux changements climatiques. Le projet-pilote et les résultats qui en découleront permettront à la Ville de Québec de se doter d'une démarche complète et de documenter le potentiel de verdissement et de conversion d'espaces municipaux en îlots de fraîcheur dans les quartiers centraux de Québec.

En tant qu'organisme impliqué dans le verdissement et l'amélioration de la qualité de son milieu de vie, le CQSJB est invité à une rencontre exploratoire portant sur un **projet de déminéralisation à des fins de verdissement dans les quartiers centraux.** Ce projet sur 3 ans concerne cinq quartiers ayant un faible indice de canopée, dont le **quartier Saint-Jean-Baptiste.**

La rencontre aura lieu le 11 mars 2020 de 15h00 à 16h30 à la salle 130 de l'Édifice La Fabrique, au 295 boulevard Charest Est.

La rencontre regroupera également des organismes œuvrant dans le domaine du verdissement, dont les membres de la Table Canopée.

M. Louis Dumoulin fait rappeler les efforts faits par le Conseil pour être invités à participer à cette table. Il est donc heureux de cette invitation à y participer de façon ponctuelle.

Mme Priscilla Corbeil confirme sa participation au Sommet de Québec sur les croisières internationales qui aura lieu vendredi, le 13 mars 2020. C'est une rencontre annuelle de suivi avec la communauté pour faire suite au Forum sur les croisières internationales qui avait eu lieu en 2019.

20-03-09 Deuxième période de questions du public

Aucune.

20-03-10 Trésorerie

> État des finances

Les dépenses faites lors du dernier mois concernaient les déplacements de membre du Conseil, la rédaction du procès-verbal et l'achat de cartes de Noël.

Le solde du compte en date du 29 février 2020 : 7 391, 00\$.

> Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de février 2020

Résolution CA-20-21

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction;

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M FRANÇOIS TALBOT, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 80 dollars à Mme Nadia Mohammed-Azizi pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à même le poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement selon le barème prévu à la résolution CA-20-02.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Remboursement de dépense pour le comité embellissement

Résolution CA-20-22

Concernant les dépenses relatives au comité d'embellissement;

Attendu que la résolution CA-19-64 prévoit de consulter des résidents au sujet des graffitis et de l'embellissement sous forme de cafés-rencontres;

Attendu qu'un budget de 200\$ est prévu à cet effet;

SUR PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TALBOT, DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de rembourser à M. Fabien Abitbol la somme de 98,57\$ correspondant à quatre factures émises en février 2020.

Adopté à l'unanimité.

➤ Paiement de la facture de l'Infobourg

Résolution CA-20-23

Attendu que la résolution CA-20-07 prévoyait l'achat d'un quart de page noir et blanc dans l'Infobourg de mars-avril aux fins d'annoncer l'AGA d'avril 2020 et son thème (coût 200\$);

Attendu que le journal est paru fin février;

Attendu que la publicité y est parue (page 6, avec deux autres sujets relatifs au conseil de quartier);

Attendu que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (éditeur du journal) a expédié sa facture le 28 février entre autres au trésorier du conseil de quartier;

SUR PROPOSITION DE MME MELISSA COULOMBE-LEDUC, DUMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RESOLU de payer au "Comité populaire Saint-Jean-Baptiste" la somme de 200,00\$, répartie pour moitié dans le budget visibilité et pour moitié dans la ligne budgétaire Desjardins.

Adopté à l'unanimité.

➤ Autorisation de dépenses pour l'AGA d'avril

Résolution CA-20-24

Lors de l'AGA 2019, le C.A. du CQSJB avait approuvé et financé l'organisation d'un petit buffet disponible à l'ensemble des participants afin de rendre plus conviviale l'assemblée générale du Conseil sous plusieurs aspects. L'opération ayant été appréciée, il est suggéré de reprendre cette initiative lors de l'AGA 2020.

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU de réserver un montant de 200,00\$ du budget fonctionnement pour acheter des boissons et des « grignotines » devant être offertes aux participants de l'AGA du CQSJB.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Remboursement de dépenses

Résolution CA-20-25

SUR PROPOSITION DE MME MARIE-NOËLLE BELLEGRADE-TURGEON DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de rembourser à M. Louis Dumoulin le montant de 42,45\$ pour l'achat de boissons pour l'AGA du CQSJB.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20-03-11 Levée de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc lève l'assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 21 heures 31.